



• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Focus eau et Bio

Observatoire Régional de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Ile-de-France **2025**

Chiffres clés au 31/12/2024





• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Sommaire

1. Méthodologie3
2. L'eau et ses enjeux en Ile-de-France4-8
3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France9-22



Méthodologie

Qu'est-ce que le Focus Eau?

Ce Focus Eau est un état des lieux approfondi de l'Agriculture Biologique sur les zones à enjeux Eau de la Région Ile-de-France. Il permet dans la durée de mesurer l'impact des actions en faveur de l'AB, soutenues par les agences de l'eau, sur ces zones.

Il est réalisé par l'équipe de l'Observatoire Régional de l'AB en Ile de France (ORAB) du GAB IdF qui produit chaque année un état des lieux le plus complet possible de l'amont (production et circuits de distribution des fermes en AB) et de l'aval de la Région Ile-de-France.

L'ORAB est le fruit d'un traitement minutieux des informations récoltées par les agents du GAB IdF dans le cadre de leurs missions d'animation et de conseil auprès des fermes de 1988 à aujourd'hui, des chiffres globaux fournis par l'Agence Bio (notifications des fermes bio ou en conversion et des opérateurs de l'aval), des attestations de production des exploitations établies par les organismes certificateurs, des données du dernier recensement Agreste (2020), des données sur les Aires d'Alimentation de Captages, captages prioritaires, etc. fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

La réalisation de ces publications est soutenue par la Région Ile-de-France et l'AESN, en lien avec la DRIAAF et l'Agence Bio.



Les Agriculteurs **BIO** d'Ile-de-France





• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

2. L'eau et ses enjeux en Île-de-France

1. L'agriculture et l'eau en Île-de-France5
2. La prévention comme solution à la pollution agricole6
3. L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau7
4. L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)8



L'agriculture et l'eau en Ile-de-France

Une situation d'urgence

La France est tenue par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) de **restituer un bon niveau de qualité des eaux** sur son territoire. Pour le bassin Seine-Normandie, dont fait partie l'Ile-de-France, cela nécessite de réduire les rejets de polluants classiques dont une majorité est d'origine agricole (*SDAGE Seine-Normandie*). En effet, l'état des lieux du bassin montre que **70% des masses d'eau souterraines** se situent dans un état chimique médiocre.

Les différents types d'espaces sur la région Ile-de-France se répartissent ainsi : 50% d'espaces agricoles, 26 % d'espaces boisés, 22,5 % d'espaces urbains et 1,5% de surfaces en eau. Cela démontre bien l'impact potentiel de l'activité agricole dans la réduction des pollutions.

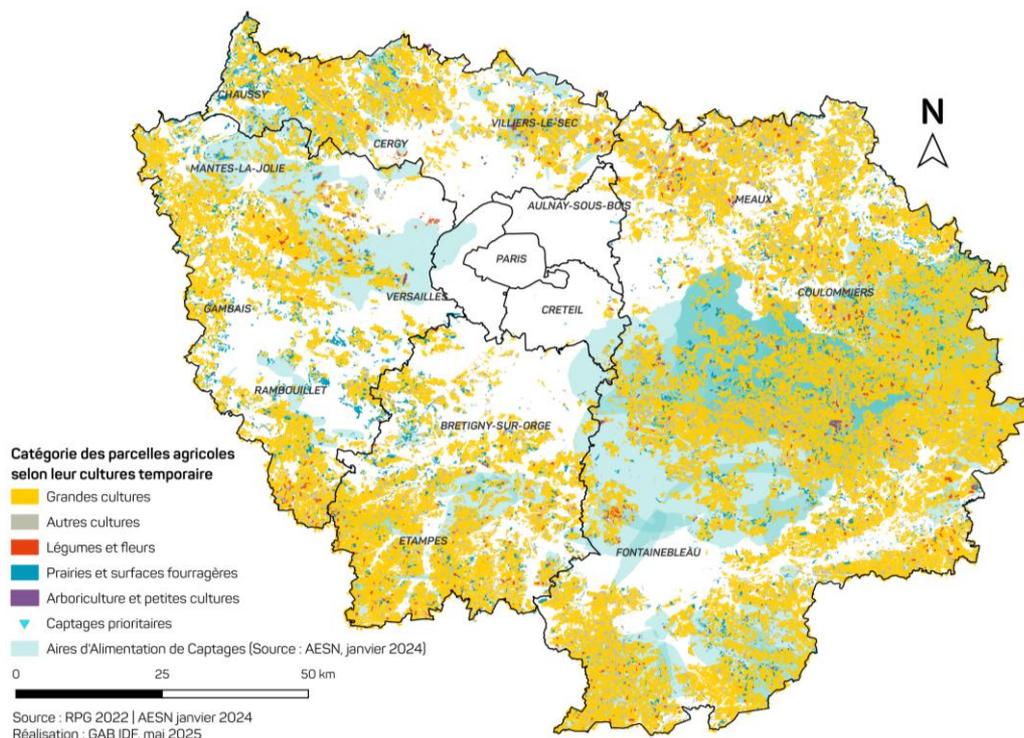
En avril 2018, un plan d'actions porté par le gouvernement, à l'échelle nationale, sur les produits phytopharmaceutiques a été publié. Un autre en juin 2018, spécifiquement pour la sortie du glyphosate. Ces documents s'inscrivent en complément du plan Ecophyto II de 2016. (*L'eau et les milieux aquatiques en Ile-de-France, janvier 2020, DRIEE*).

Mieux comprendre

Qu'est-ce qu'une Aire d'Alimentation de Captage ?

« C'est l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement ». (Source: LEMA, n°2006-1772, article 21).

Carte de répartition en Ile-de-France des parcelles agricoles, des aires d'alimentation de captage et des points de captage





La prévention comme solution à la pollution agricole

Actions mises en œuvre pour améliorer les pratiques agricoles et limiter les risques de pollutions diffuses :

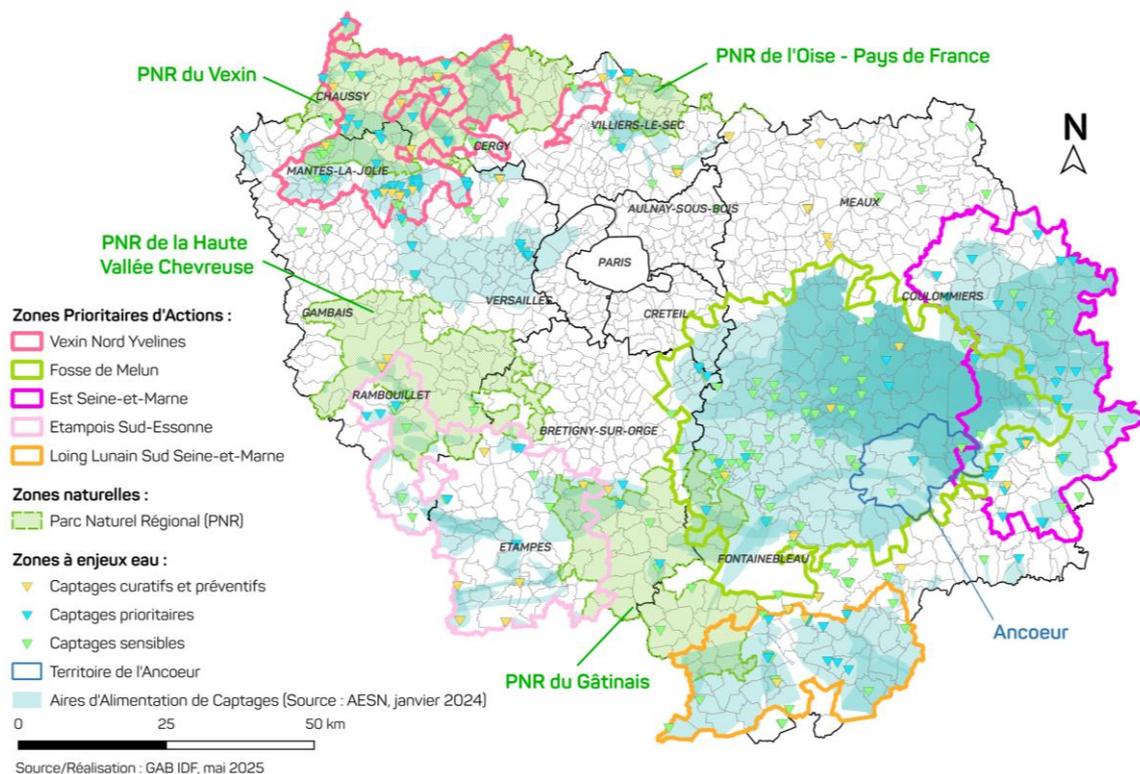
Depuis 2008 : une convention lie le GAB IdF et l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur des territoires ciblés pour des actions prioritaires.

Depuis 2019 : une animation territoriale est mise en place sur des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA) en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'eau potable et les collectivités (cf. page 13 à 22).

Depuis 2022 : la ZPA du Vexin Nord Yvelines intègre le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans la nouvelle convention qui lie le GAB IdF et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les acteurs de terrain dont le GAB IdF, en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages eau potable, sensibilisent et accompagnent les agriculteurs conventionnels vers une agriculture biologique plus respectueuse de la ressource. Des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie viennent soutenir le développement de l'Agriculture Biologique.

Carte des territoires à enjeu eau où sont menées des actions d'animation du GAB





L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau

Mieux comprendre

L'agriculture biologique, parce qu'elle n'utilise ni pesticide ni engrais chimique de synthèse, est une solution efficace, crédible et économe pour préserver la qualité de l'eau. L'eau qui alimente les nappes a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mg/L en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mg/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Source : CNRS)

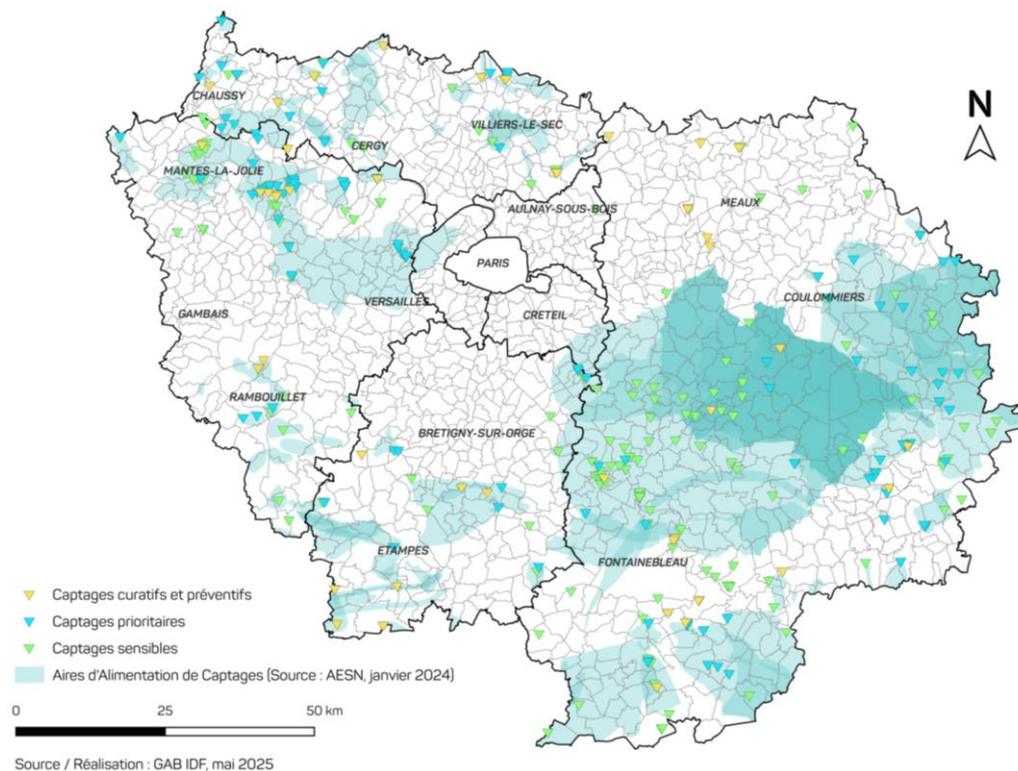
- 45% C'est la diminution de la concentration en nitrates qui serait enregistrée en aval d'un bassin versant si toutes les surfaces étaient converties à l'agriculture biologique. (d'après une simulation faite en Seine-et-Marne par le CNRS/PIREN-Seine - 2014)

Le classement des captages et des AAC

La **délimitation des AAC** se fait par des études hydrogéologiques. Les AAC dites « prioritaires » sont ciblées grâce aux captages prioritaires au titre du Grenelle ou de la Conférence environnementale. Les AAC dites « sensibles », le sont par les captages identifiés sensibles dans le SDAGE et le 12ème programme d'intervention de l'AESN.

Les délimitations des AAC évoluent constamment. Précisons que notre travail d'analyse tout au long de ce focus s'est fait par rapport aux 681 communes situées sur les AAC, dont la dernière mise à jour date de janvier 2024 (Source : Agence de l'Eau Seine Normandie).

Carte des Aires d'Alimentation de Captages et des captages sur la région Ile-de-France





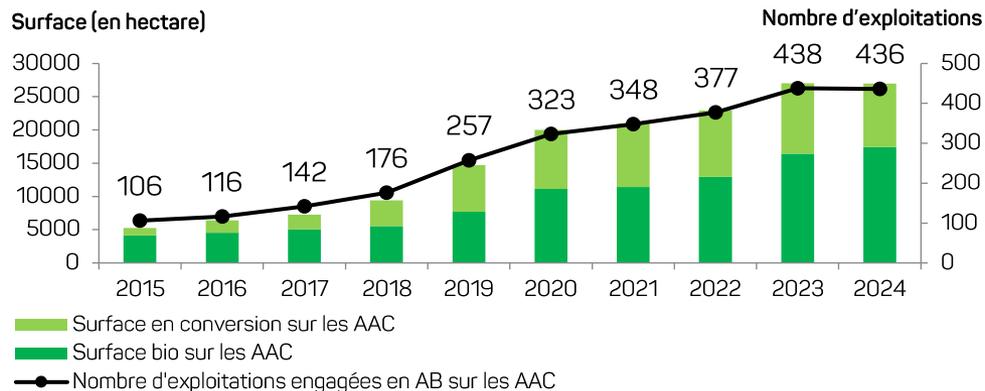
L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

A retenir

-0,5% de fermes et -0,2% de surfaces engagées en AB entre 2023 et 2024. Ces pertes conjoncturelles s'observent globalement sur la région et non pas uniquement sur les AAC (voir l'ORAB 2025). Sur les 12 dernières années, on note néanmoins une évolution très favorable à l'AB : **près de 5 fois plus** d'exploitations en AB situées sur les AAC d'Ile-de-France, qui s'explique par le développement de l'AB sur les AAC ainsi que par la mise à jour et l'élargissement des AAC dont la dernière date de janvier 2024.

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces sur les AAC

(Source : GAB IdF, 31/12/2024)



	Nombre d'exploitations sur les AAC	Part* des exploitations engagées en AB situées sur des AAC	Surface bio sur les AAC	Part* des surfaces en bio situées sur des AAC	Surface en conversion sur les AAC	Part* des surfaces en conversion situées sur des AAC	Total des Surfaces en AB sur les AAC	Part* des surfaces en AB situées sur des AAC
2015	106	48,0%	4144	49,4%	1140	42,4%	5284	47,7%
2016	116	46,8%	4529	47,6%	1866	50,5%	6395	48,4%
2017	142	48,3%	5075	50,7%	2201	42,6%	7275	48%
2018	176	48,5%	5552	51,6%	3867	42,0%	9419	47,2%
2019	257	57,5%	7685	63,2%	7044	59,8%	14729	61,5%
2020	323	57,2%	11145	64,9%	8846	55,5%	19991	60,4%
2021	348	56,4%	11420	64,2%	9508	54,1%	20928	59,2%
2022	377	57,0%	12951	62,6%	9952	56,5%	22903	59,8%
2023	438	65,7%	16435	73,3%	10605	64,8%	27040	69,7%
2024	436	65%	17420	72,8%	9556	65,7%	26976	70,1%

* calculée par rapport au nombre total d'exploitations en AB et aux surfaces bio et en conversion.



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France

1. La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)10-11
2. Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA12
3. Fosse de Melun - Val de l'Yerres13-14
4. Etampois Sud-Essonne15-16
5. Est Seine-et-Marne17-18
6. Loing Lunain Sud Seine-et-Marne19-20
7. Vexin Nord Yvelines21-22



La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

5 zones
501 communes
110 captages prioritaires
et sensibles sur ZPA

Zones Prioritaires d'Actions

- Est Seine-et-Marne
- Etampois Sud-Essonne
- Fosse de Melun
- Loing Lunain Sud Seine-et-Marne
- Vexin Nord Yvelines

Zones à enjeux eau

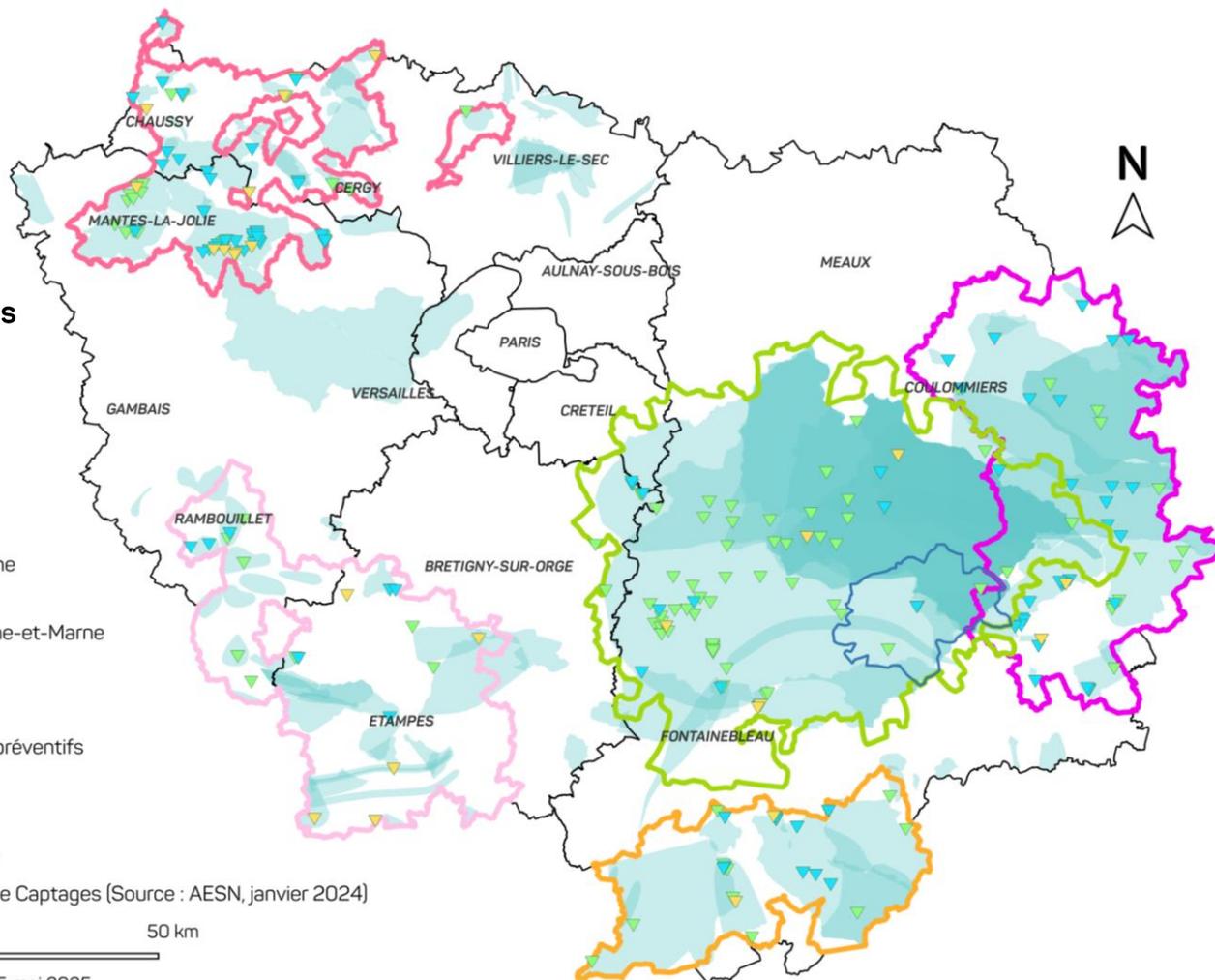
- Captages curatifs et préventifs
- Captages prioritaires
- Captages sensibles

Territoire de l'Ancoeur

Aires d'Alimentation de Captages (Source : AESN, janvier 2024)

0 25 50 km

Source / Réalisation : GAB IDF, mai 2025





La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

 25 exploitations
 1 126 ha

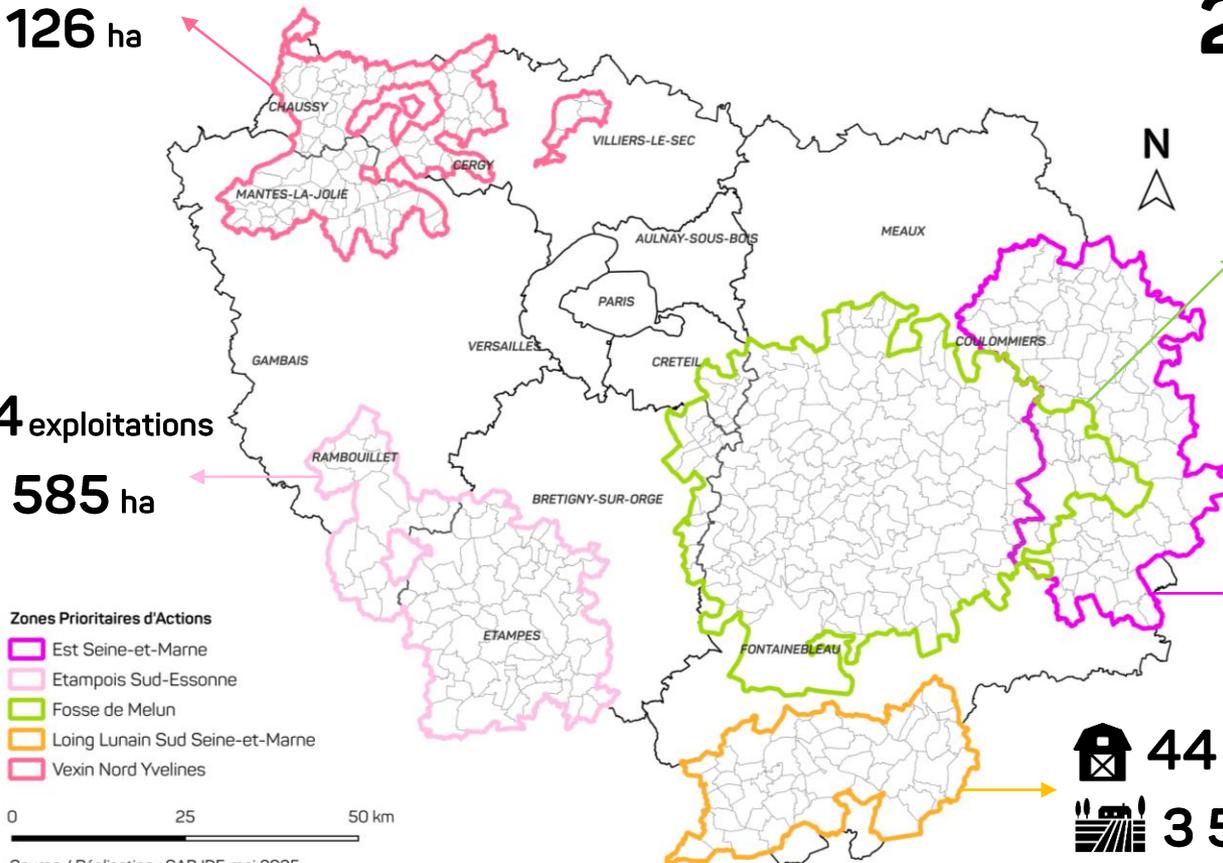
318 exploitations
22 469 ha

 84 exploitations
 7 585 ha

 102 exploitations
 5 276 ha

 63 exploitations
 4 948 ha

 44 exploitations
 3 534 ha



0 25 50 km

Source / Réalisation : GAB IDF, mai 2025

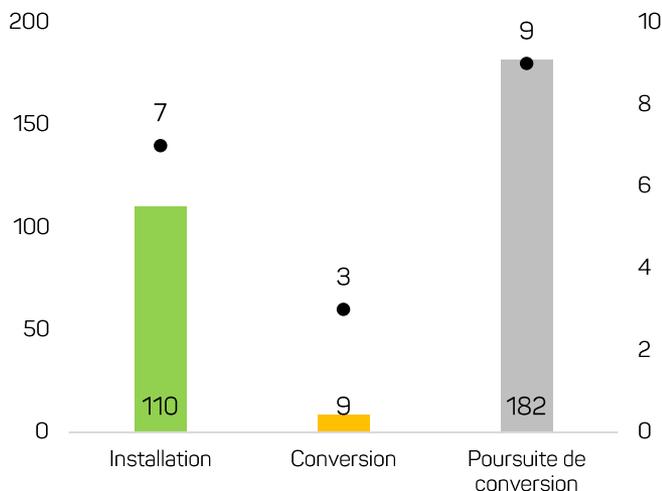


Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA

Mieux comprendre

On dresse, pour la 6^{ème} année consécutive, le portrait des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur les Zones Prioritaires d'Actions. La proportion des nouvelles conversions et poursuites de conversion engagées sur ZPA a diminué par rapport à 2023, contrairement à celle des nouvelles installations qui a augmenté tant en nombre (+28,8%) qu'en surface (+100,7%),

Nouveaux engagés et leurs surfaces sur les Zones Prioritaires d'Action (Source: GAB IdF, 31/12/2024)



	Installations	Conversions	Poursuites de conversion
Légumes	1	2	
Grandes cultures	3	1	7
Polyculture-élevage et élevage	2		
Arboriculture et petits fruits	1		2
Apiculture			
Pépinières et Cultures Ornementales			
Autres			
	7 installations sur 110 ha	3 conversions sur 9 ha	9 poursuites de conversion sur 182 ha
Bilan sur ZPA	Part des nouveaux engagés	22,6%* 40% **	42,9%* 33,3% **
	Part des surfaces engagées	36,9%* 21,4% **	27,1%* 13,5% **
			34,6%* 52,5% **
			27,1%* 65,2% **

Ces parts (*2024 et **2023) sont calculées sur la totalité des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur des ZPA pour rendre compte de la part comprise sur ces territoires d'action.



Fosse de Melun - Val de l'Yerres

Typologie des fermes

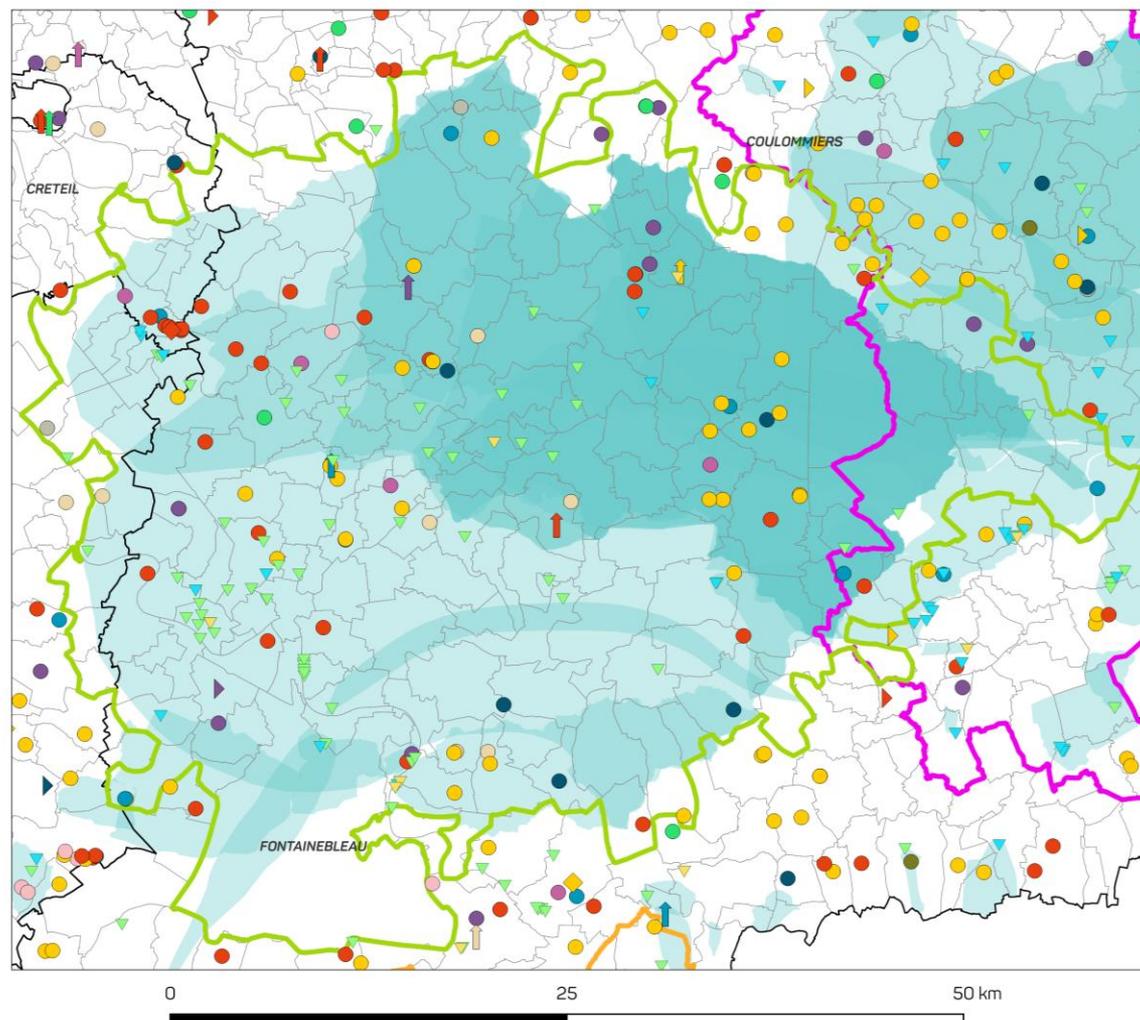
- ↑ Installation
- Installation sur ferme existante
- ◇ Conversion
- ▷ Poursuite de conversion
- Ferme présente au 31/12/2023

Type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM
- Viticulture

Zones à enjeux eau

- ▼ Captages curatifs et préventifs
- ▼ Captages prioritaires
- ▼ Captages sensibles
- Aires d'Alimentation de Captages (Source : AESN, janvier 2024)



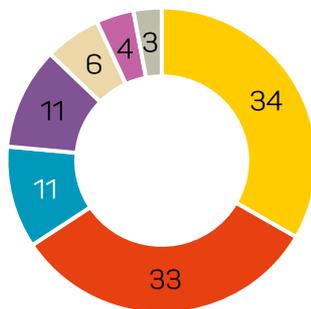


Fosse de Melun - Val de l'Yerres

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale

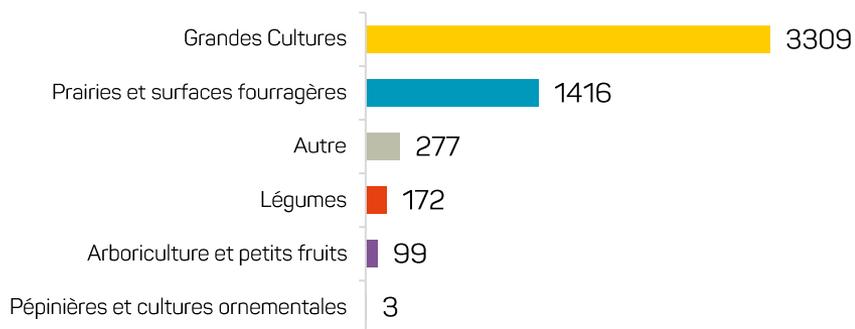
(Source : GAB IdF, 31/12/2024)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2024)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (102) et 2^{ème} en surfaces engagées en AB (5 276 ha).

La Fosse de Melun - Val de l'Yerres comprend...

32,1% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **102 exploitations**.

23,5% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 276 ha** (dont 30,5% en conversion).

5,5% de la SAU engagée en AB, soit 5 276 ha engagés en AB sur les 96 837 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres a accueilli en 2024 :

- 3 installations
- 1 conversion
- 1 poursuite de conversion

Un travail est mené par le GAB IdF sur la Fosse de Melun en partenariat avec Veolia, Suez et le SEDIF, dans le cadre du programme "Terre et Eau 2025". Une action est également menée sur le territoire de l'Ancoeur en partenariat avec AQU'I'Brie.



Etampois Sud-Essonne

Typologie des fermes

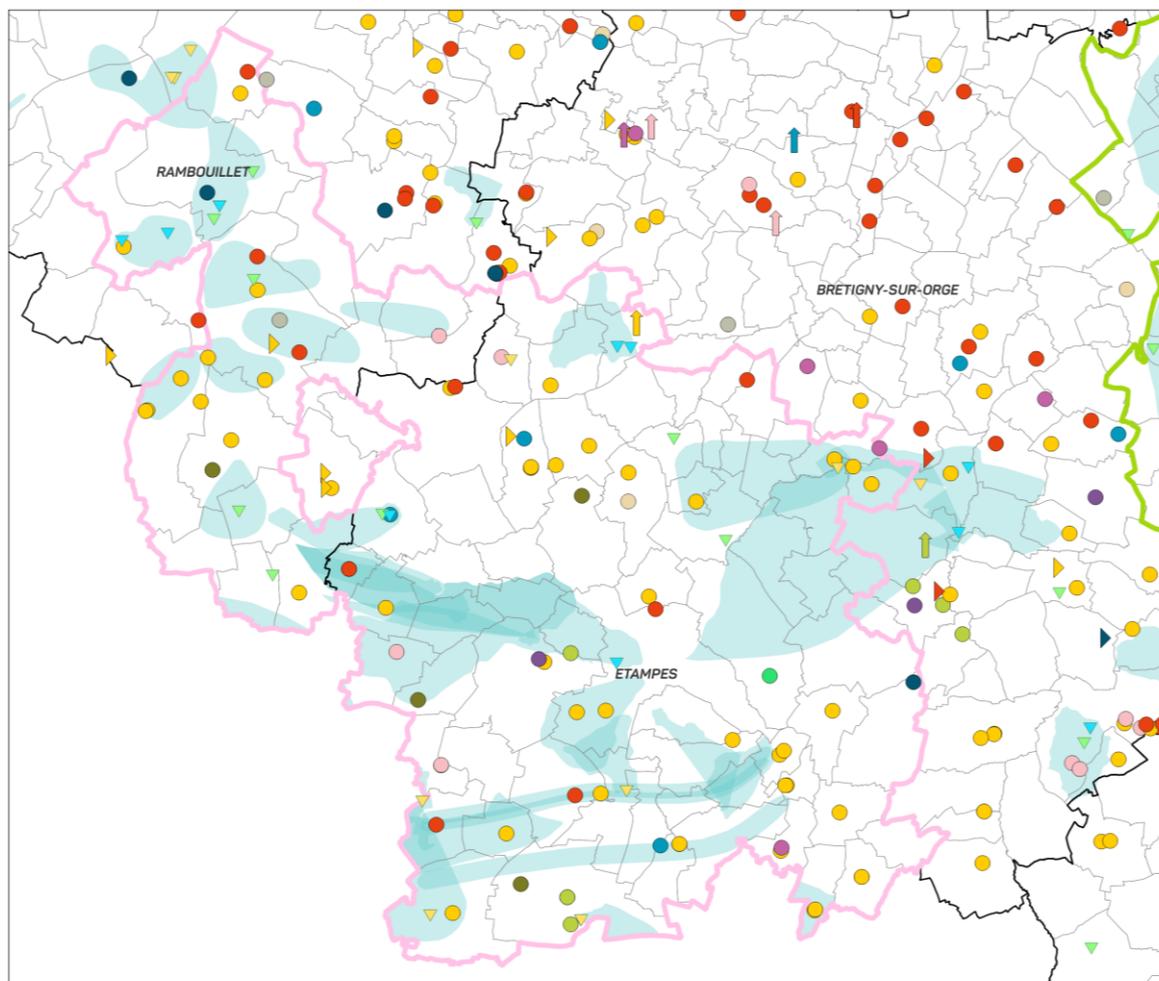
- ↑ Installation
- Installation sur ferme existante
- ◇ Conversion
- ▷ Poursuite de conversion
- Ferme présente au 31/12/2023

Type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM
- Viticulture

Zones à enjeux eau

- ▼ Captages curatifs et préventifs
- ▼ Captages prioritaires
- ▼ Captages sensibles
- Aires d'Alimentation de Captages
(Source : AESN, janvier 2024)



Sources : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2025

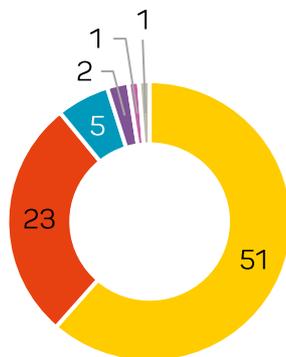


Etampois Sud-Essonne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale

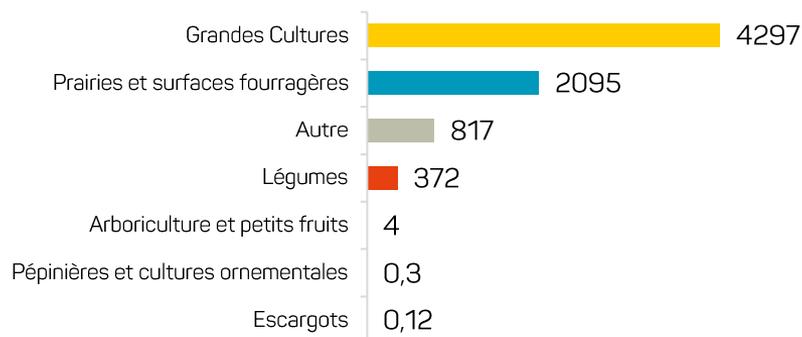
(Source : GAB IdF, 31/12/2024)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Pépinières et cultures ornementales
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2024)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (7 585 ha) et 2^{ème} en nombre d'exploitations (84).

L'Etampois Sud-Essonne comprend...

26,4 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **84 exploitations**.

33,8 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **7 585 ha** (dont 28,9 % en conversion).

11,8 % de la SAU engagée en AB, soit 7 585 ha engagés en AB sur les 64 097 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de l'Etampois Sud-Essonne a accueilli en 2024 :

- 1 installation
- 3 poursuites de conversion

Un travail est mené par le GAB IdF sur le territoire du SIARJA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Juine et de ses Affluents), la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et les Parcs Naturels Régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français.



Est Seine-et-Marne

Typologie des fermes

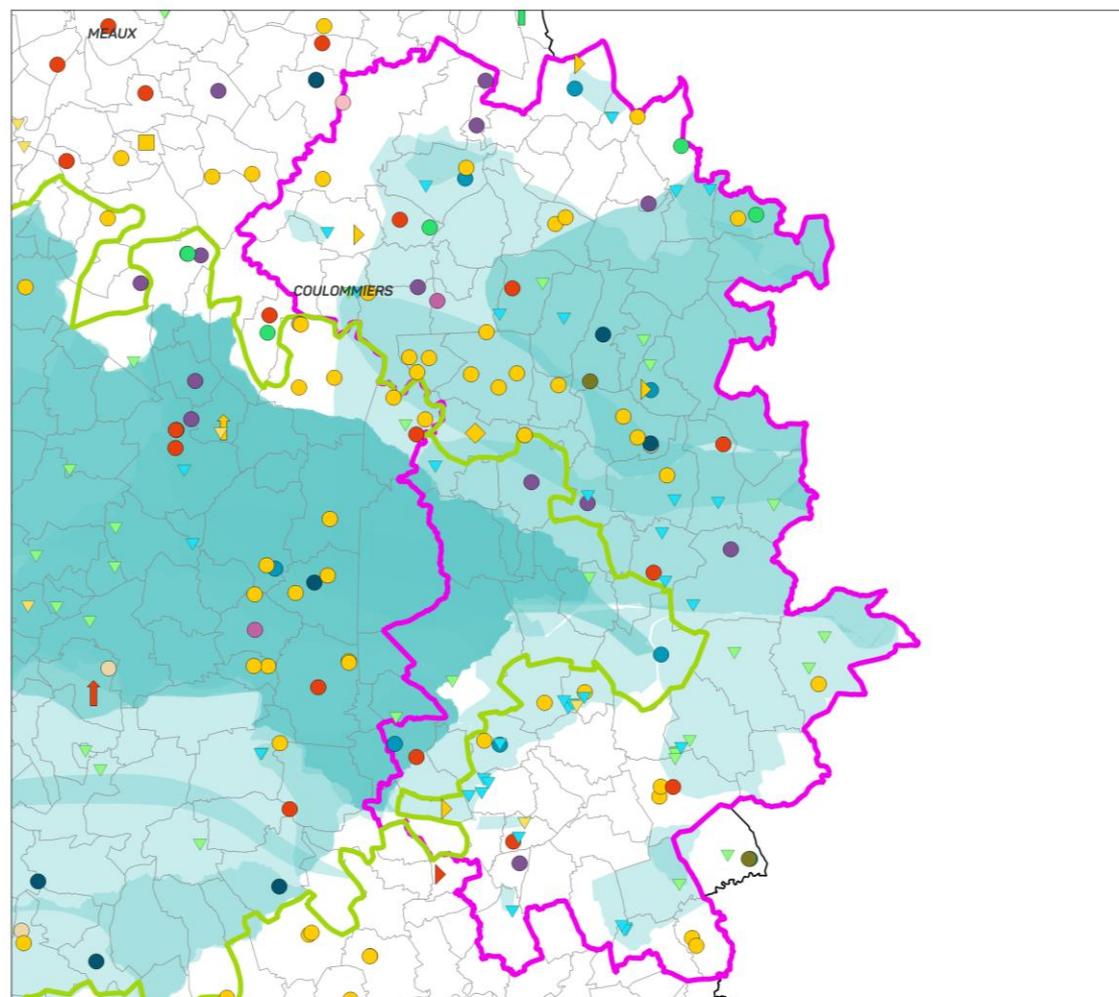
- ↑ Installation
- Installation sur ferme existante
- ◇ Conversion
- ▷ Poursuite de conversion
- Ferme présente au 31/12/2023

Type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM
- Viticulture

Zones à enjeux eau

- ▼ Captages curatifs et préventifs
- ▼ Captages prioritaires
- ▼ Captages sensibles
- Aires d'Alimentation de Captages (Source : AESN, janvier 2024)



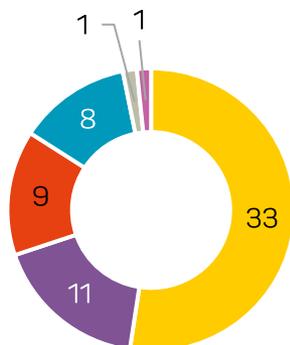
Sources : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2025



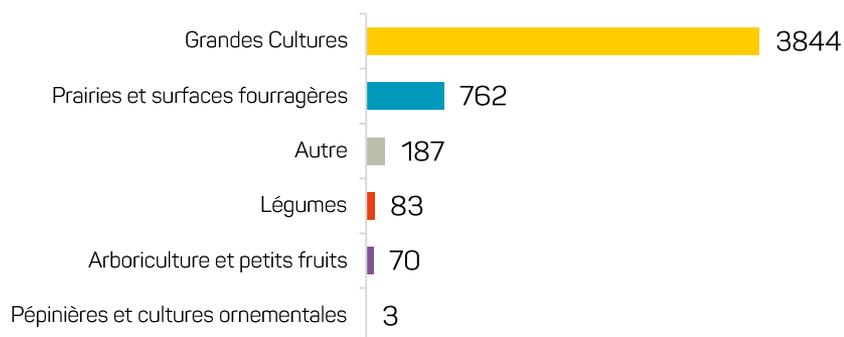
Est Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2024)

- Grandes Cultures
- Arboriculture et petits fruits
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Autre
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2024)



3^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (4 948ha) et en nombre d'exploitations (63).

L'Est Seine-et-Marne comprend...

19,8% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **63 exploitations**.

22% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **4 948ha** (dont 40,7% en conversion).

5,4% de la SAU engagée en AB, soit 4 948 ha engagés en AB sur les 92 283 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de l'Est Seine-et-Marne a accueilli en 2024 :

- 1 conversion
- 4 poursuites de conversion

Des liens réguliers ont été établis avec le Syndicat des Eaux de l'Est 77 (S2E77).



Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Typologie des fermes

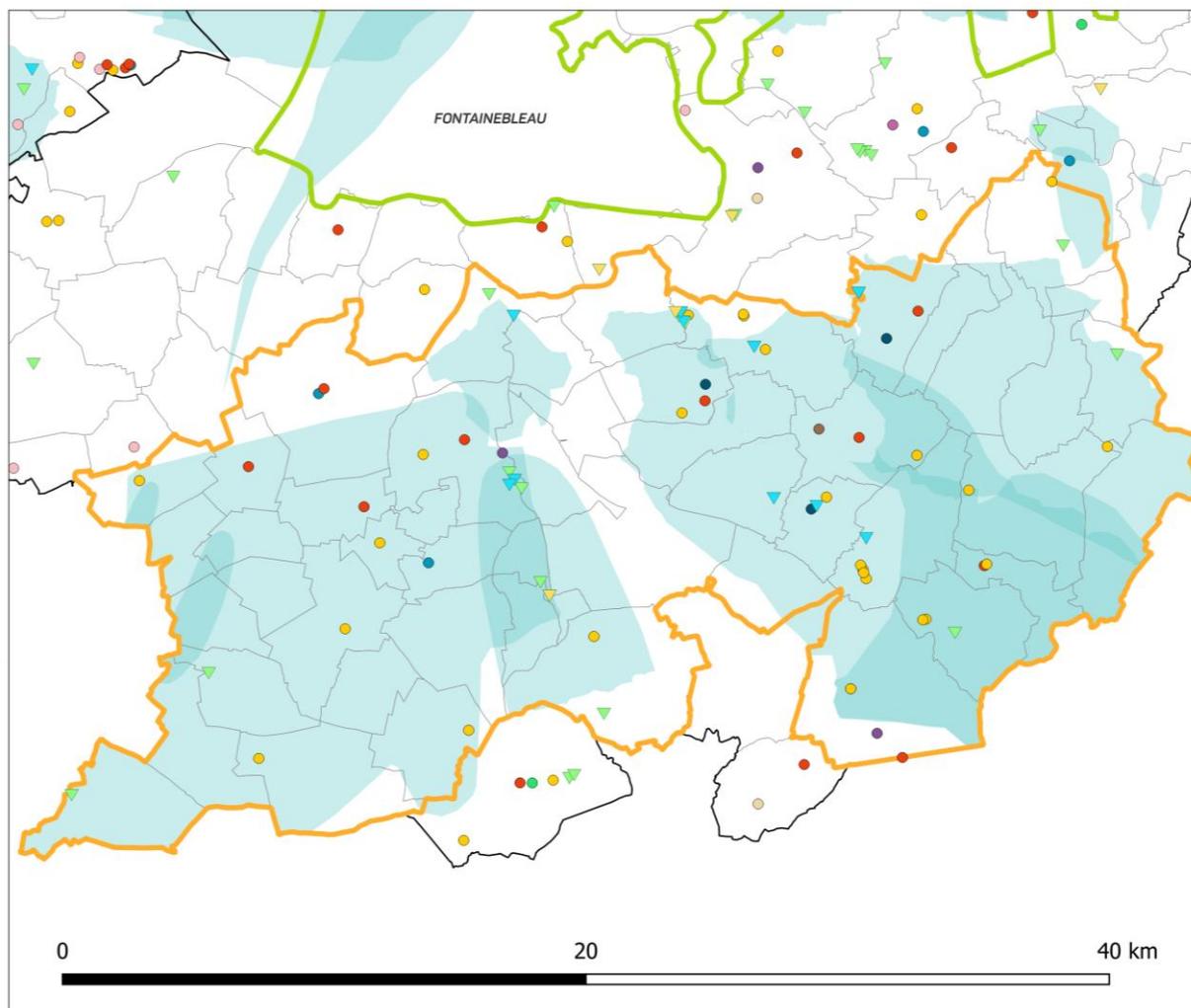
- ↑ Installation
- Installation sur ferme existante
- ◇ Conversion
- ▷ Poursuite de conversion
- Ferme présente au 31/12/2023

Type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM
- Viticulture

Zones à enjeux eau

- ▼ Captages curatifs et préventifs
- ▼ Captages prioritaires
- ▼ Captages sensibles
- Aires d'Alimentation de Captages
(Source : AESN, janvier 2024)



Sources : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2025

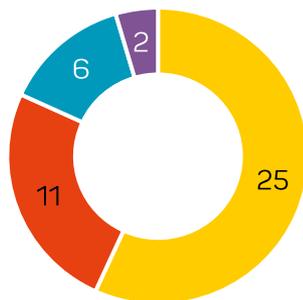


Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

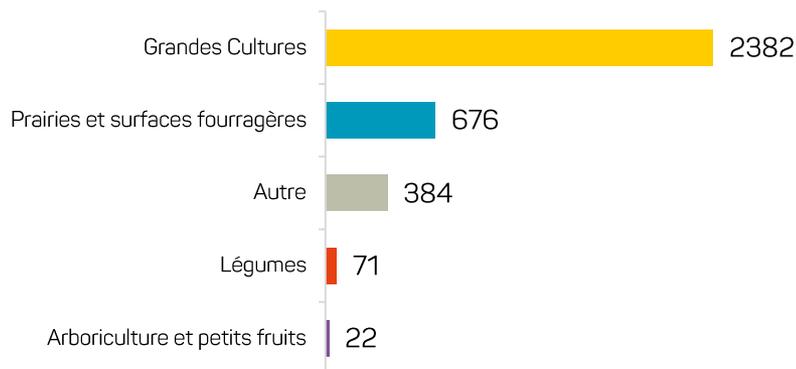
(Source: GAB IdF, 31/12/2024)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

(Source: GAB IdF, 31/12/2024)



4^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (44) et en surfaces engagées en AB (3 534 ha).

Le Loing Lunain Sud Seine-et-Marne comprend...

13,8 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **44 exploitations**.

15,7 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **3 534 ha** (dont 57,6% en conversion).

8,3 % de la SAU engagée en AB, soit 3 534 ha engagés en AB sur les 42 830 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source: Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Loing Lunain Sud Seine-et-Marne a accueilli en 2024 :

- 2 installations

Un travail est mené par le GAB IdF en lien avec la structure animatrice du territoire (Terre de liens) ainsi qu'avec Eau de Paris.



Vexin Nord Yvelines

Typologie des fermes

- ↑ Installation
- Installation sur ferme existante
- ◇ Conversion
- ▷ Poursuite de conversion
- Ferme présente au 31/12/2023

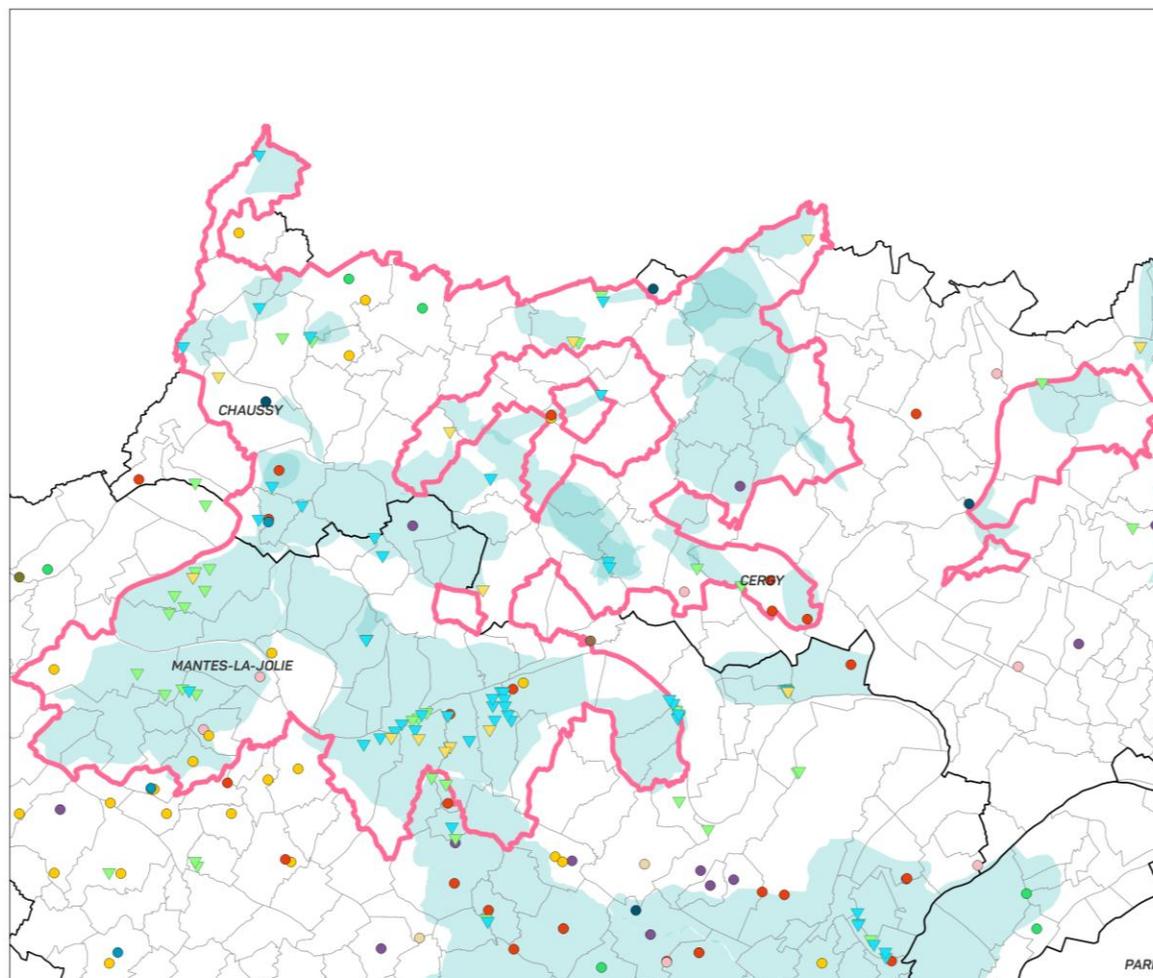


Type de production principale

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- PPAM
- Viticulture

Zones à enjeux eau

- ▼ Captages curatifs et préventifs
- ▼ Captages prioritaires
- ▼ Captages sensibles
- Aires d'Alimentation de Captages
(Source : AESN, janvier 2024)



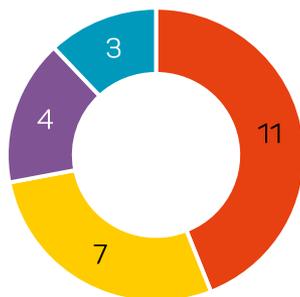
Sources : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2025



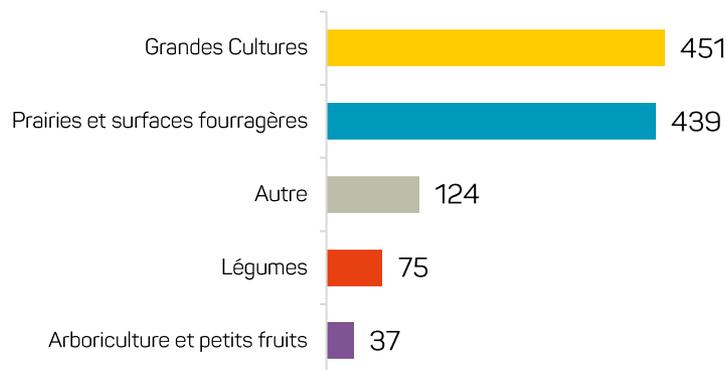
Vexin Nord Yvelines

Exploitations engagées en AB sur la ZPA du Vexin Nord Yvelines, réparties par type de production principale (Source: GAB IdF, 31/12/2024)

- Légumes
- Grandes Cultures
- Arboriculture et petits fruits
- Polyculture-élevage et élevage



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA du Vexin Nord Yvelines, réparties par type de production principale (Source: GAB IdF, 31/12/2024)



5^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (25) et en surfaces engagées en AB (1 126 ha).

Le Vexin Nord Yvelines comprend...

7,9% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **25 exploitations**.

5% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **1 126 ha** (dont 13,1% en conversion).

3,4% de la SAU engagée en AB, soit 1 126 ha engagés en AB sur les 32 979 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source: Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Vexin Nord Yvelines a accueilli en 2024 :

- 1 installation
- 1 conversion
- 1 poursuite de conversion

Un travail est mené par le GAB IdF sur ce territoire en partenariat avec le SIEVAM (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient) et le Parc Naturel Régional du Vexin.



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

Vous êtes une collectivité, un gestionnaire de l'eau, vous souhaitez agir sur la qualité de l'eau de votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour discuter de vos projets.

Contacts

Bénédicte REBEYROTTE

Responsable du développement des territoires
b.rebeyrotte@bioiledefrance.fr – 06 37 93 83 40

Myriam RAFRAF

Chargée de mission observatoire, Référente formation
observatoire@bioiledefrance.fr – 06 82 57 27 00

Plus d'informations, www.bioiledefrance.fr

Réalisé avec le soutien de :



Etudes, conception et mise en page : Myriam RAFRAF - **Crédit Photos :** Equipe GAB IdF

Conditions de reproduction : la reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « GAB IdF, Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France, chiffres 2024 ».

